



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 35

Réunion restreinte et téléphonique du : 12 Juillet 2018

A : 19h00

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Pierre LECORNU, Jean-Luc TIRET, Jean Marc VAUTIER.

Assiste : M. Jean Pierre GALLIOT, référent du pôle sportif du DFSM,

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai ramené à **2 jours** compte tenu des contraintes du calendrier et des opérations de fin de saison,, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

OBLIGATIONS DES CLUBS

Liste des clubs classés en 1^{ère} année d'infraction aux dispositions de l'article 4 du règlement des compétitions du District de Football de Seine-Maritime

Seniors Après-Midi Départemental 1 : tous les clubs sont en règle

Seniors Après-Midi Départemental 2 :

- AMS SAINT PIERRE EN PORT, au titre des équipes de jeunes.
- REUNIONNAIS FC, n'a pas d'équipe réserve.

Seniors Après-Midi Départemental 3 : AS LANQUETOT, AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE, ASC BOURG DUN, ASC TOUSSAINT, ASL SAINT PAER, AMS PETIVILLE, ES SAINT AUBIN DE CELLOVILLE, ETS SAINT OUEN DU BREUIL, FC DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE, FC BLANGY NORMANDIE, FC DE MARTIN EGLISE, FV HATTENVILLE COEUR DE CAUX, O DE MELLEVILLE, STADE BERNEVALAIS, TOUFREVILLE FC, US DE LA PRESQU'ÎLE, US PALUEL.

Toutes ces équipes, au titre des équipes de jeunes.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

ACCESSIONS / DESCENTES 2017 – 2018

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1

ACCESSIONS

Le nombre d'accessions en Régional 3 (R3) attribué au DFSM étant fixé à sept (7), les équipes classées à la 1^{ère} place et les 3 meilleurs deuxième des 4 groupes accéderont en Régional 3 (R3).

Les équipes seront départagées suivant les dispositions définies au règlement (quotient).

Les 4 premiers des 4 groupes de Seniors Après-midi Départemental 1 qui accèdent en Régional 3 (R3) sont :

LE TREPORT (groupe A), FREVILLE-BOUVILLE (groupe B), ASC JIYAN KURDISTAN (groupe C), BOLBEC 2 (groupe D)

Les 3 meilleurs deuxième des 4 groupes Seniors Après-midi Départemental 1 qui accèdent en Régional 3 (R3) sont :

JS SAINT NICOLAS 2 (groupe A), GRAND COURONNE FC (groupe C), SAINT ANTOINE (groupe D)

DESCENTES

Concernant les descentes, considérant qu'à l'issue de la saison 2017/2018 les équipes descendant de Régional 3 en Seniors Après-midi Départemental 1 sont au nombre de sept (7) au lieu de huit (8), le meilleur 11^{ème} des 4 groupes restera en Seniors Après-midi Départemental 1, de ce fait 7 équipes descendront de Seniors Après-midi Départemental 1 en Seniors Après-midi Départemental 2.

Les équipes seront départagées suivant les dispositions définies au règlement (quotient).

Les sept (7) équipes des 4 groupes de Seniors Après-midi Départemental 1 qui descendent en Seniors Après Midi Départemental 2 sont :

VALLEES BOUVAINCOURT/ PONTS ET MARAIS (12^{ème} groupe A), SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE (12^{ème} groupe B) BIHOREL (12^{ème} groupe C), BREUTE JS (12^{ème} groupe D), ENVERMEU (11^{ème} groupe A), VATTEVILLE-BROTONNE (11^{ème} groupe B), OH TREFILERIE/LESNEIGES 3(11^{ème} groupe D)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2

ACCESSIONS

Les sept (7) équipes des sept (7) groupes de Seniors Après-midi Départemental 2 qui accèdent en Seniors Après Midi Départemental 1 sont :

LA NORMANDE 76 (groupe A), TOURVILLE SUR ARQUES 2 (groupe B), SASSETOT THEROULDEVILLE (groupe C), PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN (groupe D), MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 (groupe E), OCTEVILLE 2 (groupe F), LA FRENAYE (groupe G),

DESCENTES

Concernant les descentes, considérant que les équipes descendant en Seniors Après-midi Départemental 3 sont au nombre de onze (11) au lieu de douze (12), les sept (7) derniers et les quatre (4) plus mauvais onzième des 7 groupes équipes descendront de Seniors Après-midi Départemental 2 en Seniors Après-midi Départemental 3.

Les équipes seront départagées suivant les dispositions définies au présent règlement (quotient).

Les onze (11) équipes des sept (7) groupes de Seniors Après-midi Départemental 2 qui descendent en Seniors Après-Midi Départemental 3 sont :

INCHEVILLE (12^{ème} groupe A), CANY 3 (12^{ème} groupe B), ALLOUVILLE BELLEFOSSE (12^{ème} groupe C), DARNETAL (12^{ème} groupe C), MONT SAINT AIGNAN 3 (12^{ème} groupe D), HAVRE USST (12^{ème} groupe E), GODERVILLE 2 et LILLEBONNE 3 (12^{ème} groupe G), KURDISTAN 2 (11^{ème} groupe D), ISNEAUVILLE (11^{ème} groupe E), LES LOGES (11^{ème} groupe F).



SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3

Les onze (11) équipes des onze (11) groupes de Seniors Après-midi Départemental 3 qui accèdent en Seniors Après Midi Départemental 2 sont :

ETALONDES (groupe A), AUMALE 2 (groupe B), NEUVILLE 2 (groupe C), ENTENTE VIENNE ET SAANE 2 (groupe D), SAINT JEAN FRESQUIENNES (groupe E), VEAUVILLE LES BAONS (groupe F), FECAMP 3 (groupe G), MADRILLET 3 (groupe H), SAINT JACQUES SUR DARNETAL (groupe I), ATHLETI'CAUX 2 (groupe J), SAINT ANTOINE 2 (groupe K).

Les équipes suivantes qui ont terminées 1ère de leur groupe ne peuvent pas accéder en Seniors Après-Midi Départemental 2 pour les raisons suivantes :

LES GRANDES VENTES 2 (groupe B) : son équipe 1 évolue en Seniors Après Midi Départemental 2

CRIEL 2 (groupe C) : son équipe 1 évolue en Seniors Après Midi Départemental 2

PETITVILLE et LANQUETOT (groupe J) : n'ont pas d'équipes de jeunes.

OH TREFILERIE/LESNEIGES 4 (groupe K) : son équipe 3 descend en Seniors Après Midi Départemental 2

Aucune descente en Seniors Après-midi Départemental 3.

§§§§

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1

Les équipes suivantes sont championnes de leur groupe :

LE TRAIT DUCLAIR 11 (groupe A), MALAUNAY A 3 (groupe B), SAINT ROMAIN 3 (groupe C)

Les équipes suivantes descendent de Seniors Matin Départemental 1 en Seniors Matin départemental 2 :

VATTEVILLE-BROTONNE 11 et ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE (groupe A)

HOUPEVILLE 3, VILLAGES PREAUX et SIERVILLE (groupe B)

LES LOGES 2 et SAINT JEAN AS 2 (groupe C)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2

Les équipes suivantes accèdent de Seniors Matin Départemental 2 en Seniors Matin départemental 1 :

BRACQUEMONT COPAINS (groupe A)

GASEG SAINT RIQUIER (groupe B)

TOURVILLE LA RIVIERE 3 (groupe C)

FC NORD OUEST 2 (groupe D)

SAHURS VALLEE SEINE 1 (groupe E)

BOLBEC 3 (groupe F)

MONT GAILLARD 4 (groupe G)

SAHURS VALLEE SEINE 2 qui a terminé à la 1^{ère} place du groupe D n'accède pas du fait que son équipe 1 qui était au même niveau, accède en Seniors Matin départemental 1.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfs.m.fff.fr/>

Aucune descente dans les groupes C, D et E qui sont sur le secteur de ROUEN, le championnat Seniors Matin Départemental 2 étant la dernière division.

Les équipes suivantes descendent de Seniors Matin Départemental 2 en Seniors Matin départemental 3 :

ANNEVILLE 2 (groupe A)

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR et ANGIENS 11 (groupe B)

AS MARE AU CLERC (groupe F)

LA FRENAYE 3 et MONTIVILLIERS 3 (groupe G)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3

Les équipes suivantes accèdent de Seniors Matin Départemental 3 en Seniors Matin départemental 2 :

MARTIN EGLISE 11 (groupe A)

OUAINVILLE 11 (groupe B)

FC BARENTIN 14 (groupe C)

RAMPONNEAU 2 (groupe D)

CS MUNICIPAUX LE HAVRE 3 (groupe E)

BEUZEVILLE 2 (groupe F)

§§§§

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1

Championnat critérium sur le secteur de DIEPPE, pas d'accessions, ni de descentes.

O PAVILLY 11 (groupe A), TOUSSAINT 11 (groupe B), ETOUTTEVILLE-YVECRIQUE 11 (groupe C) sont champions.

Championnat traditionnel sur le secteur de ROUEN avec accessions et descentes.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 groupe D :

SAINT AUBIN FC 11 est champion,

AL DEVILLE MAROMME 11 et LE HOULME BONDEVILLE FC11 descendent en Vétérans Départemental 2

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2

Les équipes suivantes accèdent de Vétérans Départemental 2 en Vétérans départemental 1 :

GRAND QUEVILLY FC 11 (groupe A)

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (groupe B)

Les équipes suivantes descendent de Vétérans Départemental 2 en Vétérans départemental 3 :

ASC YMARE 11 (groupe A)

AC BRAY EST 11 et US CAILLY 11 (groupe B)

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3

Les équipes suivantes accèdent de Vétérans Départemental 3 en Vétérans départemental 2 :

SAINT PIERRAISE FC 11 (groupe A)

GCO BIHOREL 11 (groupe B)

FC DE LA VARENNE 11 (groupe C)

Pas de descentes en Vétérans Départemental 3.



§§§§

CRITERIUM SENIORS VETERANS

Championnat critérium sur le secteur du HAVRE, pas d'accessions, ni de descentes.

MONT GAILLARD 6 (groupe A) et HAVRE CST (groupe B) sont champions,

§§§§

FOOT ENTREPRISE

Championnat en foot entreprise uniquement sur le secteur du Havre, avec 12 équipes,

LE HAVRE FC HBR 1 est champion.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

SECTEUR DE ROUEN

Réunion restreinte du : 12 juillet 2018

A : 17h00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : Mme Yvette BOTTE, MM. André MAROLLE, Michel MOGIS.

Membre excusé : M. Gérard DEMARRE.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 03 JUIN 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 19730764 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3 / ECOLE DE FOOT ELBEUF 2.

La feuille de match manquante a été réclamée dans le PV n° 33.

A ce jour, seul le club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY nous a fait parvenir sa composition d'équipe et le score.

La commission donne la rencontre perdue par pénalité avec 0 point à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF sur le score de 4 à 1 en faveur du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 19775072 FC REUNIONNAIS / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 du 27 mai 2018

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline prise lors de sa réunion du 25 juin 2018, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n° 19775639 FUSC BOIS GUILLAUME 11 / CMS OISSEL 11 du 6 juin 2018

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline prise lors de sa réunion du 26 juin 2018, la commission donne match perdu par pénalité avec 0 point sur le score de 0 but à 3 au FUSC BOIS GUILLAUME, pour en faire bénéficier le CMS OISSEL sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 19775942 FC DES VILLAGES 11/ FC BONSECOURS SAINT LEGER 11 du 3 mai 2018

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline prise lors de sa réunion du 26 juin 2018, la commission donne match perdu par pénalité avec 0 point sur le score de 0 but à 3 aux deux clubs,

§§§



Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission,

Jean-Luc TIRET

**Le Président de la Commission,
Secteur de Rouen**

Pierre LECORNU

**Le Secrétaire de la Commission,
Secteur de Rouen**

Michel MOGIS

**Le Président de la Commission,
Secteur Le Havre**

Jean-Marc VAUTIER

**La Secrétaire de la Commission,
Secteur Le Havre**

Thierry BLONDEL

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>